

SOCIÉTÉ



L'inévitable échec

Le putsch est survenu trop tard pour assurer un semblant de stabilité à l'URSS et son échec est inévitable. Aujourd'hui les experts se demandent si un soutien occidental plus important aurait aidé Gorbatchev à mener à bien sa politique de réformes.

Page 9

Le peuple résiste au coup

Violence à Moscou et confusion chez les putschistes

d'après Reuter et AFP

MOSCOU — Après des affrontements violents dans la nuit d'hier à Moscou, la situation politique demeure confuse en Union soviétique. Trois membres du nouveau gouvernement ont été remplacés ou auraient démissionné alors que de nouvelles unités militaires ralliaient le camp de Boris Eltsine. Quatre républiques ont annoncé qu'elles ne reconnaissent pas le pouvoir central alors que l'Estonie proclamait son indépendance. À Leningrad, le conseil municipal contrôlerait la ville où des centaines de milliers de personnes ont défilé pour résister contre le coup d'État.

Peu après minuit une attaque de blindés contre le parlement de Russie semblait imminente pour les partisans de Boris Eltsine, à tel point que de nombreux députés russes, retranchés à l'intérieur du bâtiment, envisageaient de disperser leurs partisans amassés devant le bâtiment. Mais c'est une accalmie prolongée qui a succédé, contre toute attente, à cette tension extrême.

Alors que la lumière commençait à poindre ce matin, le vice-président russe, le colonel Alexandre Routsko, affirmait: « La guerre des nerfs continue ». Des volontaires pour la défense du parlement russe évoquaient l'avancée de commandos spéciaux du KGB, de la division Vitebsk, dans le but, expliquaient-ils, d'attaquer le parlement.

On annonçait entretemps dans le bâtiment qu'un événement allait se produire de façon imminente, tandis que toutes les lumières publiques s'éteignaient. Quelques minutes après, les chars disposés en travers du périphérique démarraient.

Plusieurs personnalités proches de Boris Eltsine ont affirmé leur con-

fiance: Edouard Chevardnadze a vu dans le coup d'État une « aventure sans lendemain », tout comme le président du parlement russe, Rouslan Khazboulatov, qui a assuré que « la victoire est proche et nous vaincrons non pas dans quelques mois mais dans quelques jours ».

Hier, dans la nuit, trois partisans du président de la fédération de Russie Boris Eltsine ont été tués par des chars soviétiques près du Parlement russe, à Moscou.

On ignore encore si les trois victimes ont été abattues ou écrasées par les chars. Selon les premières informations, elles avaient été tuées par balles. Mais des ambulanciers ont déclaré que deux des morts

avaient été écrasés.

Un photographe de Reuter, Sean Ramsay, a rapporté que les chars tentaient de forcer une barricade sur un boulevard circulaire qui ceinture le centre de Moscou.

Boris Eltsine est retranché dans le Parlement russe d'où il dirige l'opposition aux communistes conservateurs qui ont déposé lundi le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev.

Ses partisans lancent des cocktails Molotov et plusieurs chars ont été incendiés et abandonnés par leurs équipages.

Sean Ramsay a raconté qu'un soldat était sorti pistolet au poing d'un de ces chars. « La foule était en colère. Il a tiré en l'air plusieurs fois. Je me suis baissé », a-t-il dit.

Un autre soldat, appartenant à l'équipage d'un autre char, a également tiré en l'air.

Les chars ont essayé de rebrousser chemin en empruntant un tunnel de 70 mètres sur le boulevard, mais la sortie en était bloquée par des camions-citernes.

Voir page 4: Le peuple

■ Les soviétologues oublient Gorbatchev

Page 2

■ L'Occident réclame Gorbatchev

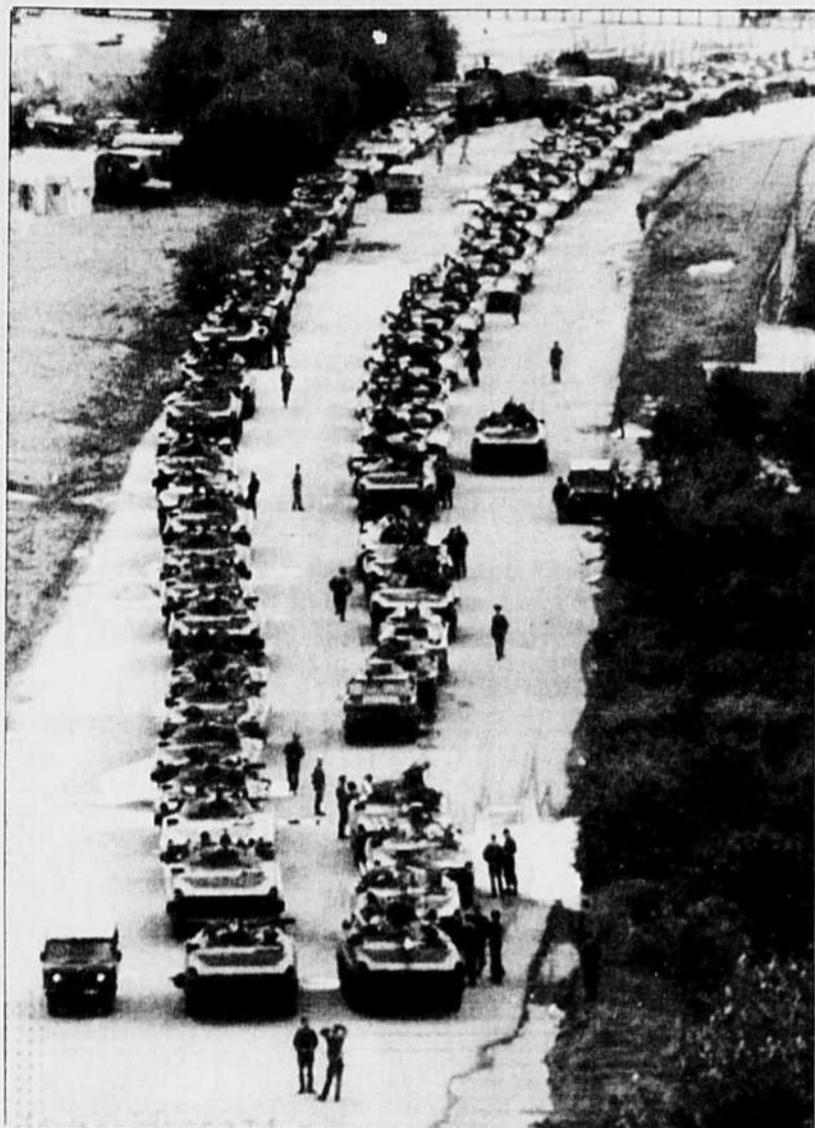
Page 7

■ Les marchés se calment

Page 5

■ L'Estonie se déclare indépendante

Page 7



Tandis que les chars de l'Armée rouge arrivaient en banlieue de Moscou, hier, des centaines de Moscovites se pressaient devant l'édifice de la Fédération de Russie où son président, Boris Eltsine, tête dirigeante de la résistance



PHOTOS AP

au coup d'État, haranguait la foule qui, la nuit venue, a manifesté, comme à Leningrad et dans d'autres grandes villes soviétiques, son opposition à la prise du pouvoir de force des nostalgiques de l'ancien régime.

ANALYSE

Une nouvelle guerre froide s'annonce-t-elle ?

Jocelyn Coulon

QUELLE QUE soit l'issue, maintenant sanglante, des événements qui bouleversent l'Union soviétique depuis lundi, les relations entre Moscou et les pays occidentaux ne seront plus ce qu'elles furent pendant la présidence

Gorbatchev. La brève éclaircie qui a ensoleillé le ciel des relations Est-Ouest est terminée.

Le coup d'État a démontré que le système politique soviétique n'est pas fiable et que l'Occident ne peut pas construire ses relations politiques et militaires sur le seul prestige d'un homme, aussi puissant

apparaît-il. M. Gorbatchev a beaucoup concédé et ses successeurs pourront difficilement revenir sur les acquis de la détente. Toutefois, il ne faut pas oublier que les grands accords de désarmement n'ont pas été ratifiés par les autorités soviétiques et qu'il reste encore 350 000 soldats russes en Allemagne

et en Pologne.

Aujourd'hui, les seize ministres des Affaires étrangères de l'Alliance atlantique débatteront à Bruxelles des futures relations avec le nouveau pouvoir et, selon des conseillers du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, Mme Barbara McDougall, ils enverront

un message très clair à Moscou sur le respect des conventions et traités que l'URSS a signés au cours des années Gorbatchev.

Ces sources diplomatiques indiquent que les Occidentaux sont particulièrement inquiets quant à l'avenir de l'accord de Paris sur le désarmement conventionnel en

Europe, de l'accord 2 plus 4 sur l'unification de l'Allemagne et enfin, des accords d'Helsinki qui portent sur les droits de l'homme, la démocratie et la liberté d'expression.

« Nous ne prendrons aucune action qui pourrait envenimer les choses

Voir page 4: Une nouvelle

Bouton d'alarme contre les violences conjugales

Caroline Montpetit

LE SERVICE de police de la ville de Laval mettra dès la semaine prochaine à la disposition des victimes de violences conjugales un système d'alarme grâce auquel elles pourront appeler la police au moindre danger. Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre le centre d'hé-

bergement pour femmes et enfants Le Prélude, de Laval, et la compagnie de sécurité électronique ADT Canada.

Pour la première fois au Québec des femmes ayant déjà entrepris des poursuites judiciaires contre un conjoint violent pourront recevoir un « bouton-panique », fonctionnant selon le même principe qu'un système

Voir page 4: Bouton

Rien ne s'oppose au projet de Soligaz

Selon le comité d'experts formé par le ministère de l'Environnement

Frédéric Tremblay

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le projet de transport et d'entreposage de gaz de pétrole liquéfié (GPL) de la firme Soligaz, qui doit voir le jour à Varennes, sur la rive sud de Montréal, reçoit un appui de taille.

Le comité d'experts spécialement formé par le ministre de l'Environnement Pierre Paradis pour vérifier la validité des études de risque réalisées pour le compte de Soligaz, conclut que le travail a été fait correctement, et donne, par conséquent, son appui à la réalisation du projet de 210 millions \$.

Le rapport de ce comité d'experts,

dont la Presse Canadienne a obtenu copie, vient carrément contredire les conclusions du Bureau d'audience publique sur l'environnement, qui s'était dit, en mai dernier, défavorable au projet, estimant que les risques n'avaient pas été suffisamment évalués.

Le comité, présidé par l'ingénieur chimiste Bernard Coupal, partage au

contraire les conclusions des firmes Concord Scientific Corporation et Geostock (qui ont été engagées par Soligaz pour effectuer les études de risque) à l'effet que « le niveau de risque issu du projet Soligaz peut être géré pour être acceptable parfaitement ».

Contrairement au BAPE, le co-

Voir page 4: Soligaz

L'instrument de gestion par excellence:

Le Harvard français

agenda 1992 et atlas en couleur

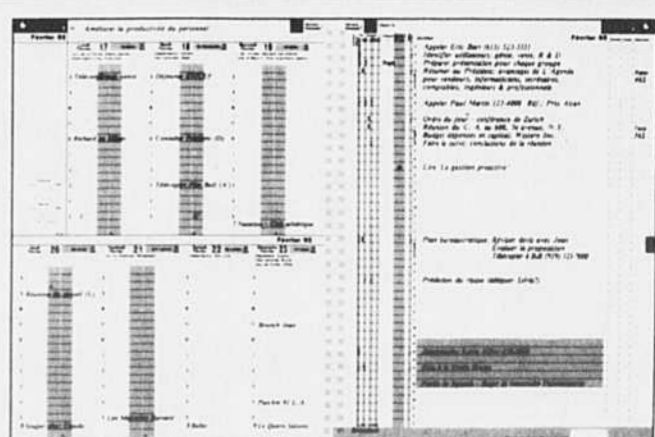
est maintenant disponible à un prix imbattable

L'Institut supérieur de gestion

(613) 523-3333 Télécopieur: (613) 235-1115

- atlas mondial en couleur
- semaine 7 jours/2 pages
- 2 lignes/heure
- 48 lignes Action
- le mois en une page
- section 2 années
- aide-mémoire délégation
- section réunions
- section échéancier projet
- section objectifs
- section finance, chèques
- registre de téléphone
- jours fériés: 140 pays

Version unilingue ou bilingue



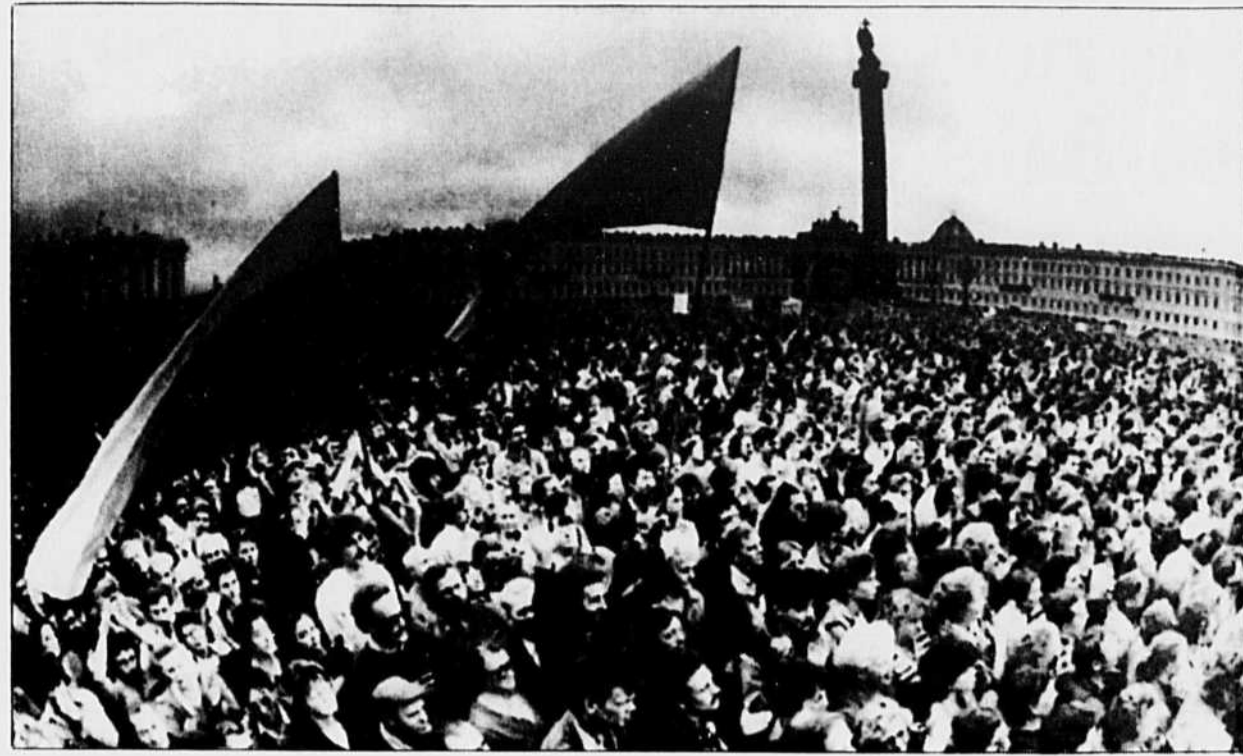


PHOTO AP

Leningrad dit niet

Des centaines de milliers de personnes se sont rassemblées toute la journée à Leningrad, au square du Palais, pour protester contre le coup d'État qui avait des ratées, hier soir, devant l'ampleur des mouvements de foules partout en URSS.

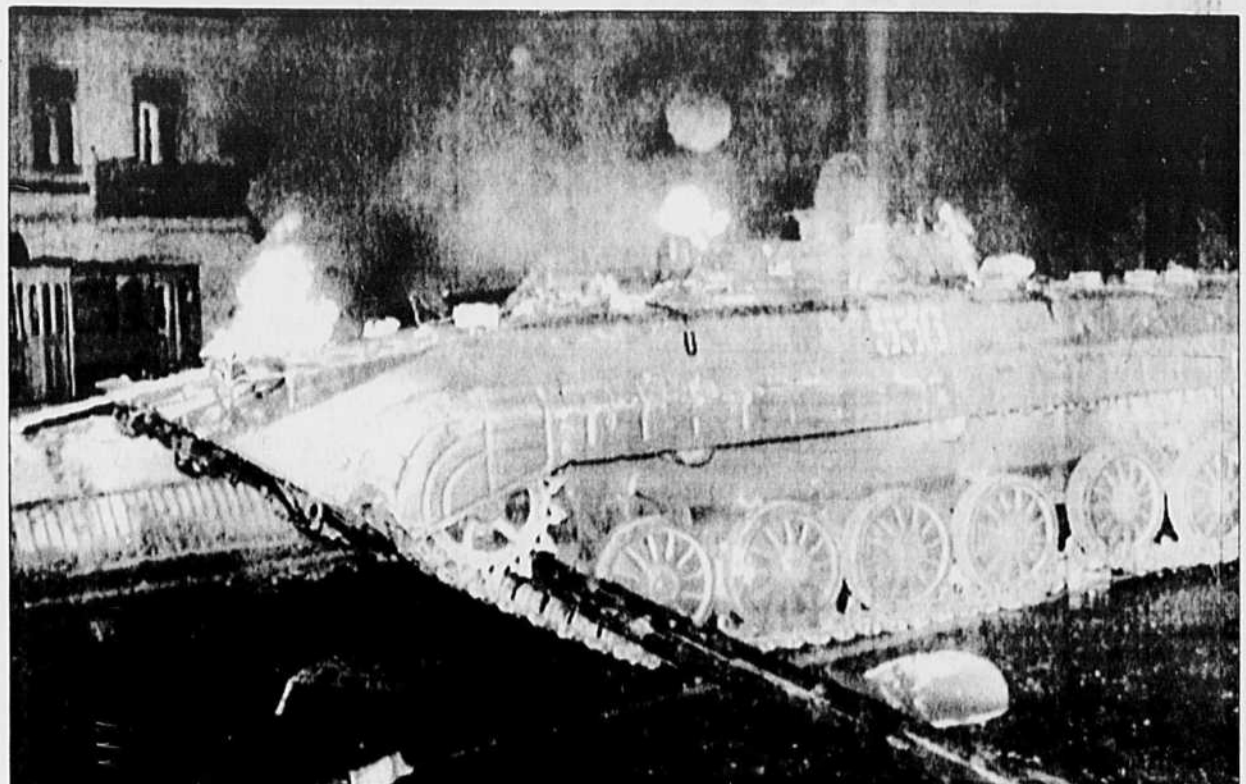


PHOTO AP

Moscou se fâche

Au moins trois chars blindés de la division dépêchée sur Moscou par les forces fédérales ont été incendiés durant la nuit par des Moscovites décidés à se soulever contre le coup d'État.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Une nouvelle

entre l'Est et l'Ouest, déclare un conseiller de la ministre. Toutefois, nous voulons faire comprendre aux nouveaux dirigeants qu'ils devront respecter à la lettre les accords signés par Gorbatchev et son équipe.

Les Occidentaux redoutent le caractère imprévisible des événements et se demandent s'ils n'auront pas sous les yeux, dans quelques heures ou dans quelques jours, un pays en pleine guerre civile où des bandes armées feront régner la loi du plus fort.

Les accords de désarmement sont au cœur des nouvelles relations Est-Ouest. Toutefois, un seul de ces accords a réellement porté fruit : le traité de Washington de 1987 sur la destruction des missiles de portée intermédiaire en Europe. À ce jour, ces quelque 1600 missiles ont été détruits.

Quant aux autres accords, principalement le traité sur le désarmement conventionnel en Europe, signé en novembre à Paris, et l'accord START, signé à Moscou il y a quelques semaines, ils n'ont pas été ratifiés par les Parlements des pays signataires. Sur le terrain, les armes restent donc déployées.

L'accord de Paris est, aux yeux des experts, l'entente la plus importante parce qu'elle porte sur des centaines de milliers de chars, de pièces d'artillerie, d'avions et d'hélicoptères, qui constituent la force de frappe de l'OTAN et de l'URSS en cas d'affrontement sur le Vieux Continent.

Certes, l'Union soviétique ne dispose plus de la profondeur stratégique que lui offrait le Pacte de Varsovie. Les soldats russes ont déjà quitté la Hongrie et la Tchécoslovaquie et leur départ d'Allemagne doit s'étaler jusqu'en 1994. Mais la menace reste bien présente, car l'Armée rouge compte toujours 4 millions de soldats. À cela s'ajoutent les forces para-militaires du ministère de l'Intérieur et celles du KGB.

Si Moscou ne peut plus faire manoeuvrer de vastes armées dans les pays de l'Est, ses 300 000 soldats toujours stationnés en Allemagne pourraient bien causer quelques soucis à l'OTAN. On saura dans les prochaines heures si ces troupes demeurent fidèles à Gorbatchev ou optent pour Boris Eltsine et ses partisans.

Advenant la consolidation du

nouveau régime, celui-ci n'hésitera pas à brandir la menace de « problèmes » en Allemagne si l'Occident décide de sanctions trop lourdes. À Ottawa, on indique que l'Alliance atlantique laissera le soin aux Allemands de s'occuper de cette question. Car à Bonn, on est particulièrement nerveux comme en font foi les déclarations contradictoires et brouillonnées de certains hommes politiques allemands. M. Genscher, le ministre des Affaires étrangères, accuse l'Occident de ne pas avoir été généreux avec Gorbatchev et d'être pratiquement responsable du coup d'État. Le chancelier Kohl se montre plus prudent et plus mesuré.

Quant à l'accord START, fraîchement signé, sa ratification éventuelle tant par le Congrès américain que par le Parlement soviétique ne manquera pas d'être retardée. Les sénateurs américains sont passés maîtres dans l'art d'ajouter toutes sortes de conditions à des accords qu'ils réprouvent et il n'est pas certain qu'il y aura encore un Parlement à Moscou pour entériner le traité.

Enfin, les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance demanderont à Moscou que les libertés publiques, le pluralisme et les droits de l'homme soient respectés en conformité avec les accords d'Helsinki. Ce sont ces accords qui ont permis la naissance de la démocratie et de la liberté dans les pays de l'Est et nul doute que l'Occident jouera cette carte à fond contre le directeur militaro-policiier en place à Moscou.

Est-ce à dire que le monde se dirige vers une nouvelle guerre froide avec ses cycles terribles d'affrontements idéologiques et de courses aux armements? Non. L'idéologie communiste est bien morte et l'Occident a les moyens militaires de contenir toute aventure soviétique en dehors de ses frontières.

Mais il est certain que les relations Est-Ouest ne seront plus jamais les mêmes. Il faudra redoubler de vigilance avec les autorités soviétiques, exiger que chaque accord soit respecté, et, pour un temps encore, ne pas relâcher la garde.

◆ Soligaz

mité juge que Concord (firme ontarienne qui s'est penchée sur les risques de transport du GPL) et Geostock (firme française qui a réalisé les études de risque sur le stockage sous-terrain du GPL) ont « tenu compte de la possibilité de l'erreur humaine et de la présence d'industries avoisinantes ».

Une évaluation insuffisante de l'erreur humaine constituait l'un des principaux griefs soulevés par le BAPE à l'égard des études réalisées

par Concord et Geostock.

Le comité d'experts croit aussi que les études de Concord et de Geostock « englobent les risques (...) qui pourraient résulter d'accidents spéciaux, tels par exemple la chute d'un avion (...) : risques majeurs très improbables mais imaginables ou crédibles, et justifiables de plans d'urgence ».

Le comité ajoute dans son rapport que Soligaz « a retenu les services (...) de deux sociétés (Concord et Geostock) dont l'expertise et l'expérience dans ce genre de projets sont reconnues au niveau international ».

Le rapport du comité d'experts précise aussi que « Soligaz a sérieusement étudié d'autres sites et choisi le meilleur sous l'angle de la sécurité ».

Dans sa conclusion, le comité d'expert souligne que « nous n'avons aucune raison de douter de la bonne volonté du promoteur (Soligaz) qui affirme concevoir son usine avec une technologie des plus modernes et d'implanter une opération responsable ».

« (...) Dans ces conditions et compte tenu de l'expertise accumulée dans le monde pour des installations semblables, nous sommes d'avis que la venue de Soligaz ne viendra pas accroître de façon significative le niveau de risque existant ».

Dans son rapport, qui comporte plus d'une vingtaine de recommandations, le comité d'experts suggère la création d'un comité de surveillance indépendant et qui verra à se réunir « une fois par année initialement pour inspecter les installations et revoir les procédures et rendre compte directement aux sociétés parentes de Soligaz de leurs conclusions et recommandations ».

« Les experts présents sur ce comité devront faire des visites imprévisibles et avoir accès à tous les documents de leur choix ».

Le comité d'experts recommande aussi à la municipalité de Varennes de « considérer sérieusement, avec l'appui de Soligaz (...) de faire les pressions nécessaires auprès du ministère des Transports pour obtenir en priorité la construction d'une bretelle routière de raccordement à l'autoroute 30 ».

La plupart des autres recommandations traitent de différents aspects techniques du projet.

Le rapport Coupal vient donner d'importantes munitons au promoteur du projet, ainsi qu'à la ministre de l'Énergie et des Ressources Lise Bacon, qui souhaite ardemment la réalisation du projet Soligaz afin de garantir l'avenir de l'industrie pétrochimique dans la région de Montréal.

Il est aussi bien connu que la majorité des membres du conseil des ministres est en faveur de la réalisation du projet, malgré la vive opposition des groupes environnementaux.

L'industrie pétrochimique à Mont-

réal emploie 10 000 personnes.

Le comité d'experts présidé par le Dr Bernard Coupal a été mis sur pied en juin dernier par le ministre Paradis, qui était désireux d'obtenir une expertise supplémentaire sur le projet Soligaz à la suite de l'opposition du BAPE.

Outre le Dr Coupal, le comité était composé de Bertrand De Frondeville (mathématicien, détenteur d'une maîtrise en génie nucléaire) et de James Lewis (ingénieur en mécanique).

Avant de faire ses recommandations au conseil des ministres, en septembre, Pierre Paradis attendra d'avoir les conclusions d'une autre étude menée sur le projet Soligaz, cette fois par la Direction de l'évaluation environnementale de son ministère.

En bout de ligne, c'est le conseil des ministres qui aura à prendre la décision finale dans ce dossier.

◆ Bouton

d'alarme. Il s'agit d'un petit boîtier muni d'un bouton qui peut être actionné discrètement dès l'annonce d'un danger imminent. Il avertira la compagnie ADT qui communiquera alors immédiatement avec les services policiers.

Expérimenté il y a quelques mois à Winnipeg, ce bouton d'alarme, fourni gratuitement par les autorités municipales, ne sera cependant accordé qu'aux femmes répondant à certains critères établis par le service de police de Laval.

Il pourrait d'ailleurs également être mis à la disposition de la population de Montréal au cours des prochaines semaines ou des prochains mois.

« Lorsqu'un homme est accusé de violence conjugale, il est généralement remis en liberté avec une ordonnance de non-communication du juge. Or, dans un certain nombre de cas, l'homme ne se soumet pas à cette directive », expliquait hier l'agent Mario Centomo, des relations communautaires du service de police.

Le « bouton-panique », de taille à être enfoui dans une poche, sera mis à la disposition des conjointes pour une période minimum de six mois.

La ville de Laval compte environ 250 cas de poursuites judiciaires pour violence conjugale par année, sur lesquels une vingtaine pourraient justifier l'allocation d'un « bouton-panique », selon l'agent Centomo.

« Les femmes éligibles au programme ont été menacées de mort, ont résidé à la maison Le Préluide, ne cohabitent plus avec leurs conjoints et ont obtenu un jugement de la cour selon lequel leur conjoint ne devait plus communiquer avec elles, expliqua pour sa part la direction du Préluide, Mme Monique Durette. Ce système n'offre qu'une mesure de protection supplémentaire, puisque la femme menacée ne pourra l'utiliser

que lorsqu'elle est dans ou aux alentours de la maison. Cela servira particulièrement dans les cas où le conjoint fait partie d'un groupe de personnes ou d'un « gang » particulièrement violent ».

La maison Le Préluide, seul centre d'hébergement pour victimes de violence conjugale de Laval abrite environ 130 femmes et 143 enfants par année, à raison de 15 personnes à la fois.

« L'année dernière, nous avons refusé 400 personnes par manque de place. Nous sommes directement impliqués dans ce programme avec le service de police de Laval parce qu'il n'y a pas d'autre centre d'hébergement dans cette ville. Mais la Ville de Montréal étudie présentement un programme semblable, qui devrait voir le jour dans les plus brefs délais », poursuit Mme Durette.

La compagnie de sécurité électronique ADT a déjà mis au point un service de « bouton-panique » pour prévenir les cas de vols ou de vandalisme. Mais le système de prévention de la violence conjugale est le seul dont les frais seront assumés par les autorités.

La ville de Laval compte présentement douze appareils qui seront à la disposition de la population.

« L'expérience de Winnipeg a eu un effet extrêmement dissuasif sur les conjoints violents, poursuit Mme Durette. Nous espérons que notre initiative aura les mêmes résultats ».

La ville de Laval a compté au moins deux cas de meurtre par violence conjugale depuis deux ans.

« C'est une question de priorité pour la police de Laval, conclut-elle. À partir de maintenant ils devront également faire preuve de rapidité pour répondre aux appels lancés ».

◆ Le peuple

Des manifestants, munis de haut-parleurs, ont réussi à négocier une trêve, et les derniers chars se sont retirés.

Mais cinq chars, endommagés par le feu, ont été abandonnés par leurs équipages, et des partisans de Boris Eltsine ont tenté de les faire redémarrer.

Plus tôt dans la journée, le couvre-feu a été décrété à Moscou, et le premier ministre soviétique Valentin Pavlov, membre du Comité d'État pour l'état d'urgence qui a pris le pouvoir en URSS, a été remplacé pour raisons de santé, selon la télévision soviétique.

L'agence non officielle Interfax a affirmé que deux autres membres du Comité d'État pour l'état d'urgence, le chef du KGB Vladimir Krioutchkov et le ministre de la Défense, le maréchal Dmitri Tazov, avaient démissionné de leurs fonctions. Interfax citait des sources « militaires non officielles mais fiables ». Ces informations ont été démenties par le ministère de la Défense.

Victime d'une crise d'hypertension artérielle, M. Pavlov a été remplacé temporairement par le premier vice-premier ministre Vitaly Demogoujev, a indiqué la télévision.

La tension de M. Pavlov a atteint « 20 et plus », a précisé l'agence TASS, qui ne précise pas si M. Pavlov est également remplacé dans ses fonctions de membre du Comité d'État pour l'état d'urgence.

Le commandant de la garnison de la capitale soviétique, le général Nikolai Kalinine, a annoncé que le couvre-feu était décrété à Moscou à partir d'hier, de 23 h 00 à 05 h 00 locales.

Le général Kalinine n'a pas indiqué la durée d'application de cette mesure mais a précisé que les Moscovites circulant dans les rues pendant le couvre-feu seront interpellés jusqu'au matin.

Dans les premières minutes de son entrée en vigueur, le couvre-feu n'était pas respecté, la circulation restant relativement importante sur le boulevard périphérique qui ceinture le vieux centre et des groupes de personnes continuant à se rassembler près du Parlement de Russie.

Au siège du Parlement russe, des journalistes ont constaté que des armes à feu étaient distribuées aux ministres dans l'enceinte du bâtiment ainsi que des masques à gaz.

Le vice-président soviétique Guennadi Ianaiev, qui assure les fonctions de président en remplacement de Mikhaïl Gorbatchev, a affirmé par téléphone au président russe Boris Eltsine qu'il ferait annuler tout ordre éventuel d'attaquer le Parlement de Russie.

Dans une conversation téléphonique avec le premier ministre britannique John Major, M. Eltsine a lancé un appel aux dirigeants occidentaux, leur demandant notamment d'exiger la libération de M.

Gorbatchev, en tant que président légal de l'Union soviétique.

M. Major a assuré à M. Eltsine que « c'était bien la position du gouvernement britannique. Nous voulons que M. Gorbatchev soit libéré et nous le disons clairement aux dirigeants soviétiques qui ont participé au coup d'État ».

Le président russe a également demandé aux dirigeants occidentaux d'exiger que M. Gorbatchev puisse communiquer avec l'extérieur et qu'il soit examiné par un médecin indépendant.

L'Union des syndicats soviétiques, qui regroupe tous les syndicats officiels d'URSS, a également exigé que M. Gorbatchev s'exprime à la télévision, faute de quoi elle déclarerait « sa destitution du pouvoir anticonstitutionnelle ».

Selon M. Eltsine, M. Gorbatchev se trouve toujours à l'isolement en Crimée.

Le président russe Boris Eltsine a annoncé par un décret qu'il assumait le commandement des forces armées sur tout le territoire de sa république et a nommé un ministre de la Défense en la personne du général Konstantin Kobetz.

« Mes pleins pouvoirs sur les forces armées soviétiques sur le territoire de la Russie prendront fin lorsque le président de l'Union soviétique reprendra ses fonctions », a indiqué M. Eltsine.

En Lituanie, un responsable de la défense lituanienne a affirmé à des journalistes locaux que les troupes soviétiques ont organisé et armé des groupes de civils favorables à la nouvelle direction soviétique.

Ces groupes se préparent à attaquer les bâtiments du gouvernement lituanien, a déclaré le directeur du département de la défense lituanienne.

Le président lituanien Vytautas Landsbergis appelle pour sa part, dans un message diffusé tous les demi-heures par la radio lituanienne, tous les Lituanais à se rassembler au Parlement de la république pour le défendre d'un assaut éventuel.

Deux postes douaniers lituanien ont été attaqués hier par des militaires soviétiques.

À Riga, plus de 10 000 personnes manifestaient en faveur de l'indépendance de la Lettonie. Le Parlement letton a appelé le commandement de la région militaire de la Baltique à libérer le centre de télécommunications occupé lundi soir par les forces soviétiques, menaçant de lancer une grève générale si cette exigence n'était pas satisfaite.

À Tallinn, capitale de l'Estonie, les militaires soviétiques ont demandé hier l'évacuation du Parlement estonien par les forces militaires estoniennes, qui ont refusé d'obtempérer, selon un responsable du Parlement.

La réunion extraordinaire du Conseil européen, décidée hier par les ministres des Affaires étrangères des Douze pour discuter de la situation en URSS, aura lieu vendredi à La Haye, a indiqué à l'AFP hier soir un porte-parole du ministère néerlandais des Affaires étrangères, M. André Haspels.

Réunis d'urgence à La Haye, les ministres des Affaires étrangères des Douze avaient officiellement demandé hier le retour au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev et suspendu l'aide de la CEE à l'URSS, comme l'avait fait auparavant le président américain George Bush.

Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se rencontreront de leur côté à Bruxelles aujourd'hui, de même que le conseil élargi du Parlement européen.

1990 : à la reprise des négociations, les négociateurs des gouvernements et des autochtones abordent pour la première fois la question des barricades; la fermeture de l'usine de papier de Mont-Rolland entraîne la mise à pied de quelque 200 employés.

1989 : le Sénégal rompt ses relations diplomatiques avec la Roumanie.

1988 : dix mille personnes manifestent en Tchécoslovaquie à l'occasion du 20e anniversaire de l'intervention des pays du Pacte de Varsovie, qui mit fin au « Printemps de Prague ».

1987 : des milliers de personnes assistent à Manille à un service religieux célébré à l'occasion du quatrième anniversaire de l'assassinat du mari de la présidente Corazon Aquino.

21 août
par la PC et l'AP

AVIS PUBLICS
HEURE DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.
Publications du lundi:
Réservation avant midi (12h) le vendredi.
Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.
Pierrette Rousseau,
tél.: 286-1200

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-01285-918 MAGNUS POIRIER INC. Partie demanderesse vs. MARCEL MICHAUD. Partie défenderesse. Le 3 septembre 1991 à 11h00 de l'avant-midi au 400, ch. Val des Lacs, Val des Lacs, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MARCEL MICHAUD, saisis en cette cause, consistant en: 1. bateau en fibres de verre avec accessoires & remorque; 1. remorque pour pelle. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHÉQUE VISE. Informations: (819) 326-7707; Fax: 326-8964 BOUVIN SIMARD & GONDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc. J8C 2J4

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 7 août 1991 par lequel R.B.C. INDUSTRY INC. a transféré et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 13 août 1991 sous le numéro 4420300. BANQUE DE MONTRÉAL, Le 15 août, 1991.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-01285-904. FRANCIS DUFUR, demanderesse, vs. PIERRE PINSONNEAULT, défendeur. Le 3 septembre 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 3137, rue LaSalle, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: TV RCA, Vidéo VHS RCA & acc, tape cassette Samsung, amplificateur Samsung meuble en mélamine noir, speakers Sarnis, balayeuse Speedax, cadre James Dean, ski alpin Atomic & acc, ski Salomon, ski Vivaldi, pole de ski SCOTTS D'AFFAIRES, CROWTICK INC, demanderesse vs. RECUPERATION ÉNERGIE R.P. INC, défendeur. Le 3 septembre 1991 à 10h00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au 137, rue St-Ferdinand, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 3 lits matelassés, lot de chariots divers, chariot élévateur, table de séparation avec tapis roulant, table de conférence, classeurs, bureaux, chaises, dolly bleu, lot de boîtes blanches de récupération, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHÉQUE VISE. Informations: 987-7683. Montréal, le 19 août 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-01228-917. CENTRE D'AFFAIRES, CROWTICK INC, demanderesse vs. TRAVACOUNT COMPUTER SYSTEMS INC, défendeur. Le 3 septembre 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1310, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: classeurs, ordinateur Samsung & acc, lot d'outils & matériel informatique divers, fax Fuji, imprimante au laser, 1644 photo cellulaire, table de travail, darylco, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHÉQUE VISE. Informations: 987-7683. Montréal, le 19 août 1991.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-043785-901

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
vs.
OURZANE ABDELAZIZ,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à OURZANE ABDELAZIZ de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119.1 c.p.c. a été remise au greffe à l'intention de OURZANE ABDELAZIZ.
Lieu: Montréal
Date: 16 août 1991
DIANE BERLINGUET

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-04-00831-917

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Protonotaire adjoint
MARIE-ANDRÉE RATEAU,
Partie demanderesse
vs.
PIERRE RATEAU,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à PIERRE RATEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Jacques-Cartier Est, Longueuil, salle 117, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie des procédures de divorce incluant la requête pour mesures provisoires présentable le 1er octobre 1991 à 9h15 a.m. en salle 117 a été remise au greffe à l'intention de PIERRE RATEAU.
Lieu: Longueuil
Date: 7 août 1991
ELIZABETH S. GOBELLE
Protonotaire adjointe

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 706-32-000167-918. Le greffier pour et au nom de NICOLE ROBITAILLE & AL., Partie demanderesse, vs. MICHEL CARON, Partie défenderesse. Le 3 septembre 1991 à 11h00 de l'avant-midi au 573 Des Milles Des Oues, Ste-Thérèse-de-Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL CARON, saisis en cette cause, consistant en: 1. Jeep Isuzu 1987, licence QP 32 KMJ 897. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHÉQUE VISE. Informations: MAURICE SIMARD, huissier, (819) 226-7267; Fax: 326-9964 BOUVIN, SIMARD & GONDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc. J8C 2J4

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-003042-919

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
vs.
VAN HERCK HUGO, LEMIEUX YVES,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à HUGO VAN HERCK et YVES LEMIEUX de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de St-Jérôme, 400 rue Laviolette, salle 55, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de HUGO VAN HERCK et YVES LEMIEUX.
Lieu: St-Jérôme
Date: 16 août 1991
GHYSLAINE FOURNIER,
Greffière adjointe

LOI SUR LES CHANGEMENTS DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL (L.R.Q. C-10)

AVIS
MARIA GIOVANNINA SBREGA DIT RADICTIONS
AVIS est donné que MARIA GIOVANNINA SBREGA DIT RADICTIONS, caissière, domiciliée au 11 366 Hotel de Ville, arr. 7, en la ville de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de GIOVANNINA (JEANNINE) RADICTIONS.
Signé à Montréal-Nord, le 15 août 1991.
CHANTAL CREVIER, Notaire et procureur de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-010619-912

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
RÉJEAN TURBIDE & ALS,
Partie demanderesse
vs.
RAYMOND DUBÉ ET ALS,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MEN SAVANNA, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, LUCIE TREMBLAY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, district de Montréal, salle 1100, dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS a été remise au greffe à l'intention de MEN SAVANNA, ROLAND CÔTE, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, ANDRÉ RIOUX et LUCIE TREMBLAY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 août 1991
DIANE BERLINGUET,
Protonotaire adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-010619-912

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
RÉJEAN TURBIDE & ALS,
Partie demanderesse
vs.
RAYMOND DUBÉ ET ALS,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MEN SAVANNA, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, LUCIE TREMBLAY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, district de Montréal, salle 1100, dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS a été remise au greffe à l'intention de MEN SAVANNA, ROLAND CÔTE, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, ANDRÉ RIOUX et LUCIE TREMBLAY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 août 1991
DIANE BERLINGUET,
Protonotaire adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-010619-912

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
RÉJEAN TURBIDE & ALS,
Partie demanderesse
vs.
RAYMOND DUBÉ ET ALS,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MEN SAVANNA, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, LUCIE TREMBLAY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, district de Montréal, salle 1100, dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS a été remise au greffe à l'intention de MEN SAVANNA, ROLAND CÔTE, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, ANDRÉ RIOUX et LUCIE TREMBLAY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 août 1991
DIANE BERLINGUET,
Protonotaire adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-010619-912

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
RÉJEAN TURBIDE & ALS,
Partie demanderesse
vs.
RAYMOND DUBÉ ET ALS,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MEN SAVANNA, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, LUCIE TREMBLAY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, district de Montréal, salle 1100, dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS a été remise au greffe à l'intention de MEN SAVANNA, ROLAND CÔTE, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, ANDRÉ RIOUX et LUCIE TREMBLAY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 août 1991
DIANE BERLINGUET,
Protonotaire adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-010619-912

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
RÉJEAN TURBIDE & ALS,
Partie demanderesse
vs.
RAYMOND DUBÉ ET ALS,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MEN SAVANNA, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, LUCIE TREMBLAY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, district de Montréal, salle 1100, dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS a été remise au greffe à l'intention de MEN SAVANNA, ROLAND CÔTE, PIERRE GRAVELLE, AGNÈS LAJOIE, ANDRÉ RIOUX et LUCIE TREMBLAY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 août 1991
DIANE BERLINGUET,
Protonotaire adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-010619-912

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
RÉJEAN TURBIDE &